



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°26-130918 : Mesure et instrumentation du réseau de distribution AEP en lien avec le redémarrage de la station de potabilisation (mesure du COT et du débit) / Validation du projet et du plan de financement sur l'OLE (mesure 2.4)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM26-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 26-130918
Mesure et instrumentation du réseau de distribution AEP en lien avec le redémarrage de la station de potabilisation (mesure du COT et du débit) / Validation du projet et du plan de financement sur l'OLE (mesure 2.4)

L'alimentation en eau de la Plaine des Palmistes est aujourd'hui assurée majoritairement par plusieurs captages situés sur le territoire communal, au niveau des remparts environnants.

Les eaux de surface étant exposées aux polluants et à la turbidité, principalement par le lessivage des sols consécutifs à des événements pluvieux (hors incident), le maintien de la qualité de l'eau distribuée (bactériologique et physico-chimique) nécessite alors une adaptation des installations de traitement, notamment au regard de la réglementation européenne qui impose une valeur guide de 0,5 NTU pour la turbidité d'une eau traitée au point de mise en distribution.

Les dispositifs de traitement doivent en outre être capable de répondre aux exigences de qualité imposées par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, notamment en ce qui concerne les paramètres de « turbidité » lors des périodes de fortes pluies.

Soucieuse de proposer à ses abonnés une eau de bonne qualité et afin de répondre aux exigences de l'ARS concernant les types de réactif qui seront définitivement adoptés pour le traitement de la coloration de l'eau, la commune de la Plaine des Palmistes souhaite installer des turbidimètres d'alerte ainsi que des « cotmètres » (mesure du carbone organique total) sur les canalisations d'adduction d'eau en provenance des captages de la Commune.

Les différents sites concernés sont les suivants :

- Réservoir de Mimosas,
- Réservoir de Piton des Songes,
- Réservoir et station de traitement de Bras des Calumets,
- Adduction Bayonne / Bras Noir,
- Adduction Cresson / Bras Magasin.

La Commune souhaite également continuer à améliorer son rendement réseau qui est passé de 50,3% en 2016 à 67% en 2017. Pour rappel le rendement « Grenelle II » à atteindre pour la Commune est de 68,5%. Dans cette optique, il est prévu de remplacer les compteurs existants par des compteurs télélogés à distance par radio relève.

L'estimation du coût des travaux est de 70 348,10 euros HT. Le financement de cette opération est sollicité auprès de l'Office Local de l'Eau sur la mesure 2.4 avec une modulation cumulée de 50%. Ainsi, il est proposé le plan de financement suivant :

ORIGINE	TAUX	MONTANT
Office Local de L'Eau (mesure 2.4)	50%	35 174.05 €
Commune	50%	35 174.05 €
Montant opération		70 348.10 €
Montant TVA à 8.5%		5 979.59 €
Montant TTC		76 327.69 €



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM26-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le projet d'équiper le réseau d'eau potable afin de mieux contrôler la qualité de l'eau distribuée,
- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de cette opération à l'Office Local de L'Eau,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces affaires.

(Pièce-jointe : Estimatif)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM26-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

ESTIMATIF

Désignation	Qté	Prix unitaire H.T.	Prix Total H.T.
-Sondes VIOMAX CAS51 D pour mesure de COT	3	15 794,50 €	47 383,50 €
-Mise en œuvre de la mesure de COT	3	4 326,80 €	12 980,40 €
-Débitmètre DN65	2	2 101,10 €	4 202,20 €
-Compteurs d'eau communicants DN50	7	826,00 €	5 782,00 €
TOTAL H.T.			70 348,10 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM26-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018